



**DOCUMENTS PREPARATOIRES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 12 JUNI 2013**

Reims, le 21 Mai 2013

Les Actionnaires de la Société sont convoqués le mercredi 12 Juin 2013, à 15 heures à 51100 REIMS -  
5, Place Général Gouraud, en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire.

L'ensemble des documentations d'information pour y participer est mis à la disposition des Actionnaires au siège administratif de la Société 5, Place Général Gouraud – BP 1049 à 51689 REIMS Cedex 2 ou sur son site Internet : <http://www.vrankenpommery.fr> :

- Avis de convocation à l'Assemblée (Ci-après)
- Le Document de Référence 2012 (disponible sur le site Internet de la Société [http://www.vrankenpommery.fr/institutionnelle/rapports\\_financiers.html](http://www.vrankenpommery.fr/institutionnelle/rapports_financiers.html)), comprenant les documents qui seront présentés à l'Assemblée par le Conseil d'Administration, à savoir :
  - les Comptes Annuels et les Comptes Consolidés de la Société (respectivement aux sections 20.3 et 20.1)
  - le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration (à la section 26.4.2)
  - le Rapport du Président du Conseil d'Administration (à la section 26.1.1)
  - les Rapports des Commissaires aux Comptes (aux sections 20.2, 20.4, 26.1.2 et 26.4.3)
  - le Texte des Résolutions (à la section 26.4.4)
  - l'Ordre du jour (à la section 26.4.1)
  - Informations relatives aux Mandats des Administrateurs et Directeurs Généraux (aux sections 26.1.1 et 26.4.2)
- Le nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social au 3 mai 2013, date de la publication de l'avis préalable à l'Assemblée (Ci-après)
- Le formulaire de vote par correspondance (Ci-après)



## **VRANKEN-POMMERY MONOPOLE**

Société Anonyme au capital de 134.056.275 €.  
Siège social : 51100 Reims - 5, place Général Gouraud.  
348 494 915 R.C.S. Reims.

### **Avis de convocation.**

Mmes et MM. les Actionnaires sont convoqués le mercredi 12 Juin 2013, à 15 heures, à 51100 REIMS - 5, Place Général Gouraud, en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :**

- ◆ Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux de la Société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et les comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE au 31 décembre 2012,
- ◆ Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne,
- ◆ Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions,
- ◆ Rapport complémentaire du Conseil d'Administration,
- ◆ Rapports des Commissaires aux Comptes,
- ◆ Approbation des comptes annuels de l'exercice social de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE clos le 31 décembre 2012,
- ◆ Approbation des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE clos au 31 décembre 2012,
- ◆ Affectation du résultat de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,
- ◆ Distribution de dividendes,
- ◆ Approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- ◆ Approbation des charges de l'article 39.4 du Code Général des Impôts,
- ◆ Programme de rachat d'actions,
- ◆ Fixation des jetons de présence alloués aux Administrateurs,
- ◆ Mandats des Commissaires aux Comptes,
- ◆ Questions diverses,
- ◆ Pouvoirs à conférer.

#### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

- ◆ Rapport du Conseil d'Administration,
- ◆ Rapports des Commissaires aux Comptes,
- ◆ Augmentation du capital social, dans la limite de 3% dudit capital, réservée aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, délégation donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois et pour un prix de souscription par action ne pouvant être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;
- ◆ Option de souscription d'actions au profit de certains membres du personnel et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ; autorisation donnée au Conseil d'Administration ;
- ◆ Option d'achat d'actions au profit de certains membres du personnel et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ; autorisation donnée au Conseil d'Administration ;
- ◆ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription, et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros, non cumulative avec les délégations suivantes,

- ◆ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public, et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros, non cumulative avec la délégation précédente et celle suivante,
- ◆ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros, non cumulative avec les délégations précédentes,
- ◆ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription,
- ◆ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport, et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros,
- ◆ Pouvoirs au Conseil d'Administration d'imputer sur les paiements afférents aux augmentations de capital susvisées les frais, droits et honoraires occasionnés par lesdites augmentations de capital et de prélever également sur ces sommes le complément de réserve légale,
- ◆ Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, de la Société, au profit de catégories de bénéficiaires choisis parmi les membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées ; autorisation donnée au Conseil d'Administration ;
- ◆ Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société,
- ◆ Pouvoirs à conférer,
- ◆ Questions diverses.

Le texte des résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire a fait l'objet d'une publication au BALO n°53 du 3 Mai 2013 et n'a fait l'objet d'aucune modification.

---

#### **A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale**

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce, en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au troisième jour précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

### **B) Mode de participation à l'assemblée générale**

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à BNP PARIBAS Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.
- pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.
- pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivré par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées Générales de BNP PARIBAS Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif pur** : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com) en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP PARIBAS Securities Services ainsi que les noms et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- **pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur** : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com), en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services – CTS, Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 93761 Pantin Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats

exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

### **C) Questions écrites par les actionnaires**

Chaque actionnaire a également la faculté d'adresser au Conseil d'Administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : Vranken-Pommery Monopole, 5, place du Général Gouraud, BP 1049, 51689 Reims Cedex 2.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

### **D) Droit de communication des actionnaires**

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : <http://www.vrankenpommery.fr> à compter du vingt et unième jour précédent l'assemblée.

*Le Conseil d'administration*

## Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date d'arrêt des informations	Nombre total d'actions composant le capital	Nombre total des droits de vote
3 mai 2013	8 937 085	Total brut des droits de vote : 12 686 352  Total net* des droits de vote : 12 625 758

\* Total net = nombre total de droits de vote attachés aux actions - actions privées du droit de vote

**IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please refer to instructions on reverse side.**

- A.**  QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIER COMME CECI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICH/EVER OPTION IS USED, SHADE BOX(ES) LIKE THIS ■, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM  
Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
- B.**  J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

## VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Société Anonyme au capital de 134 056 275 euros

Siège Social : 5, Place Général Gouraud 51100 REIMS  
348 494 915 RCS REIMS

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

convoquée le 12 juin 2013 à 15 heures

au Siège Social : 5, Place du Général Gouraud - 51100 REIMS

**COMBINED GENERAL MEETING**

### ORDINARY ANNUAL AND EXTRAORDINARY

To be held on June 12th, 2013 at 3 p.m.

At the head office: 5, Place du Général Gouraud - 51100 REIMS

#### CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / For Company's use only

Identifiant / Account  
 Nombre d'actions / Number of shares  
 [ Nominatif / Registered / Single vote ]  
 [ Porteur / Bearer / Double vote ]  
 Nombre de voix / Number of voting rights

#### JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST

Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en notifiant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.  
 I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote NO or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui / Non/No Yes / Abst/Abs	Oui / Non/No Yes / Abst/Abs
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	F
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B	G
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C	H
19	20	21	22	23	24	25	26	27	D	J
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	K
28	29	30	31	32	33	34	35	36		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
37	38	39	40	41	42	43	44	45		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting  
 - Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf...  
 - Je m'abstiens (l'abstention équivalait à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote NO).....  
 - Je donne procuration (cf. au verso renvoi 4) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale.....  
 pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.....

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :  
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest  
 sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1st notification  
 sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2nd notification

7 juin 2013 / June 7th, 2013  
 à / to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin - 93761 PANTIN Cedex

Date & Signature

#### JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

cf. au verso renvoi (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING  
 See reverse (3)

#### JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (4)

I HEREBY APPOINT see reverse (4)

M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name  
 Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.

CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)  
 - Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)  
 Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

